

Règlement interne au club US MELUN BASKETBALL

Article 1 : Le respect

- **A - Le respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers, du gardien du gymnase**, passe par votre écoute et votre attention lorsqu'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour » lorsque vous arrivez (y compris au gardien).
- **B - Le respect du matériel, des équipements et des lieux**, passe par une utilisation conforme à ceux-ci, le respect des consignes d'utilisation et de la propreté des lieux occupés. C'est impératif.
- **C - Respect des horaires d'entraînement et des rendez-vous des rencontres**
- **D - Les adversaires, les arbitres, les coachs adverses...** eux aussi doivent être respectés.

Article 2 : L'adhésion

- **A** - Tout dossier d'inscription d'un futur **adhérent mineur doit être remis par un parent**.
- **B** - Les cotisations doivent être **acquittées lors de l'inscription** sinon pas de licence.
- **C** - Le club remplit les **bons CAF** et sont rendus à l'adhérent ou à un parent.
- **D** Le renouvellement des inscriptions se fait **en fin de saison** avant le dernier entraînement. **Le chèque émis à cet effet peut être remis avec les dates d'encaissements correspondant à la saison suivante.**

Article 3 : L'engagement des adhérent(e)s

- **A** - Les adhérent(e)s s'engagent à **nous informer des changements de coordonnées ou d'adresse**.
- **B - Présence régulière** aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur. **Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des matches de suspension, puis le renvoi du joueur sans aucun remboursement**.
- **C** - Les adhérent(e)s s'engagent à avoir un **bon comportement sur et hors des terrains**.
- **D** - Les adhérent(e)s s'engagent à **participer à la vie du club** (organisation, événements, arbitrage, chronomètre, feuille de marque,).
- **E** - Les adhérent(e)s s'engagent à **respecter les horaires** donnés par l'équipe d'encadrement.
- **F** - Les adhérent(e)s s'engagent à **attendre la présence** de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant d'aller sur le terrain.
- **G** - La **tenue minimum** exigée lors des entraînements est : 1 short, 1 tee-shirt & 1 paire de **basket à usage exclusive pour le gymnase, le tout dans un sac de sport et accompagné d'une bouteille d'eau**.
- **H - Le port des bijoux, de montres ou autres fantaisies, est interdit pendant les entraînements et les matches**. De plus ils peuvent être dangereux durant la pratique de notre sport.
- **I - En cas de vol ou dégradation**, vélo, véhicule, équipement sportif, bijoux ou tout autre chose, le club décline toute responsabilité.

Article 4 : L'engagement des parents d'adhérent(e)s mineur

- **A** - Les parents des mineurs s'engagent à **nous informer lors de changement de coordonnées ou d'adresse**.
- **B** - Les parents des mineurs s'engagent à **suivre 4 fois au minimum** dans la saison leur enfant lors des déplacements à l'extérieure afin que ce ne soit pas toujours les mêmes parents qui accompagnent. S'il manque des véhicules lors d'une rencontre extérieure les enfants accompagnés seront prioritaires au déplacement.
- **C** - Les parents des mineurs s'engagent à **respecter les horaires** donnés par l'équipe d'encadrement.
- **D** - Les parents des mineurs s'engagent à **accompagner et venir rechercher** leurs enfants lors des entraînements et des matches à domicile.
- **E** - Les parents des mineurs s'engagent à **attendre la présence** de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant de laisser leur enfant à la salle.
- **F** - Les parents des mineurs s'engagent à **prévenir impérativement les entraîneurs en cas d'absence**.
- **G - Lors des matches**, les parents des mineurs s'engagent à **encourager tous les enfants** participant à une compétition. Ils s'engagent à respecter l'adversaire, l'arbitre, les dirigeants des autres associations et s'engagent à ne prendre à partie aucune personne lors de quelque compétition. Le basket est un sport collectif où le respect y tient une place très importante.

- **H** - Les parents des mineurs s'engagent à laisser, uniquement, les entraîneurs et le staff du club apprendre le basket aux enfants (car vous pouvez penser donner un bon conseil qui n'en est pas forcément un et qui pourrait aller à l'encontre de ce que l'on apprend aux enfants).
- **I** - Il est vivement conseillé d'**assister régulièrement aux matches des enfants**.

Article 5 : Les pouvoirs de l'entraîneur et du bureau

- **A** - L'association ou ses représentants ne sont pas responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte sur un bien.
- **B** - les membres du bureau peuvent **renvoyer définitivement un(e) adhérent(e)** de l'équipe et/ou du club pour les motifs suivants :
 - Geste et/ou comportement violent,
 - Casse ou non-respect du matériel,
 - Non-respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires,
 - Absences non excusées et/ou trop répétitives à l'entraînement comme en match,
 - Comportement non sportif,
 - Non respect du présent règlement, notamment les engagements.
- **C** - **L'entraîneur est le seul décideur** des joueurs sélectionnés pour les matches. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres. Être sélectionné ne signifie donc pas forcément jouer.
- **D** - Le bureau a le **droit de refuser une inscription**.
- **E** - En cas de renvoi du club, **aucun remboursement ne sera possible**.
- **F** - Le bureau se réserve le **droit de modifier le présent règlement**, même en cours de saison.

Article 6 : Les sanctions

- **A** - Arbitrer une rencontre et tenir une table de marque pour toute personne qui est **sanctionnée d'une faute technique dans la saison**.
- **B** - Un match de suspension, un arbitrage et une table de marque doivent être faits avant de pouvoir participer à une quelconque compétition, si **un joueur est sanctionné d'une deuxième faute technique dans la saison**.
- **C** - Interdiction de participer à la fin des compétitions (championnat, coupe, tournois, etc...), pour tout joueur qui est **sanctionné d'une troisième faute technique dans la saison**.
- **D** - Renvoi du club, voir article 5.B.
- **E** - Tout adhérent qui serait renvoyé du club ne pourrait plus s'y réinscrire.
- **F** - **Toutes les sanctions sont** étudiées au cas par cas avec l'entraîneur du joueur, le conseiller sportif, le président.

Article 7 : Les mises à disposition du club

- **A** - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s un **staff avec des entraîneurs**.
- **B** - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s **des équipements et du matériel**.
- **C** - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s **des moyens de communications** : Dossier d'inscription, tableau d'affichage, site Internet...
- **D** - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s et des parents **des formations** (chrono, feuille de marque, arbitrage, entraîneur...).

Article 8 : Les autorisations de transport et de reproduction et représentation de la photographie

- **A** - En signant la fiche de renseignement club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur.
- **B** - En signant la fiche de renseignement club, vous autorisez votre enfant ou vous-même à être photographié et que son image soit utilisée par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication. (Internet : Le site associatif, Facebook, blog divers, Dailymotion ... Document : Brochures, affiche ...).